

Pandémie de COVID-19 : réflexions sur quelques enjeux sociojuridiques

Présentation

Michelle Giroux

Volume 53, Number 1, 2023

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1102329ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1102329ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Giroux, M. (2023). Pandémie de COVID-19 : réflexions sur quelques enjeux sociojuridiques : présentation. *Revue générale de droit*, 53(1), 129–131.
<https://doi.org/10.7202/1102329ar>

Pandémie de COVID-19 : réflexions sur quelques enjeux sociojuridiques

La pandémie de COVID-19 a frappé le monde entier en mars 2020 entraînant une série de changements sociétaux majeurs et dont les effets persistent encore aujourd'hui. Dès le printemps 2020, la Section de droit civil a pris l'initiative de mettre sur pied un cours transversal visant à étudier les différents enjeux sociojuridiques de la pandémie de COVID-19 autour de trois thèmes : la gouvernance et les enjeux juridictionnels, les responsabilités de l'État, des entreprises et des individus, et l'équilibre entre les intérêts collectifs et les droits et libertés de la personne en contexte de crise sanitaire. Ce cours est le fruit d'une collaboration émanant de la Section de droit civil, entre Sophie Thériault, vice-doyenne aux études, Andrea Talarico, doctorante et alors professeure à temps partiel, mais depuis professeure à l'UQAM. Dix-sept professeur.e.s de la Section de droit civil ont prêté leur expertise aux fins de documenter et d'enseigner les différentes facettes du cours. M^e Étienne Trépanier, cinéaste en résidence à la section de droit civil et fondateur de JuriVision, a monté le cours offert à distance sous forme de capsules audiovisuelles d'une très haute qualité et pertinence.

Le cours a été offert pour une première fois à la session d'été 2020 aux étudiant.e.s de toutes les facultés de droit civil, ainsi qu'aux avocat.e.s (à titre de formation continue), et ensuite une deuxième fois durant la session d'automne 2020. Plus de 200 personnes l'ont suivi. En plus des professeur.e.s de droit, un virologue, un épidémiologue et une sociologue y ont participé.e.s. Le cours s'est avéré être une contribution importante à la formation des juristes dans une perspective multidisciplinaire et a permis aux étudiant.e.s de constater le rôle et les limites du droit dans le contexte d'une crise sanitaire majeure.

Dans la même foulée, un ouvrage collectif a aussi été préparé et publié rapidement aux Presses de l'Université d'Ottawa, à la même période¹. Dans cet ouvrage initié et dirigé par une équipe composée

1. Colleen M Flood et al, *Vulnerable. The Law, Policy and Ethics of COVID-19*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 2020.

en majeure partie de professeur.e.s de l'Université d'Ottawa, plusieurs collègues de la Section de droit civil ayant participé au cours ont publié leurs réflexions alors que d'autres avaient montré un intérêt à publier sur d'autres thèmes. C'est ainsi que l'idée de publier quelques textes portant sur la COVID-19 dans un numéro de la Revue générale de droit a vu le jour.

Un peu plus de trois ans se sont écoulés depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les réflexions livrées sur ce sujet participent à améliorer les connaissances sur les nombreuses conséquences de cette crise sanitaire dont nous n'avons pas encore parfaitement pris toute la mesure.

Ce numéro regroupe trois textes.

Un premier texte a pour titre « L'expertise et l'information dans la gouvernance de la crise sanitaire au Québec ». Il est co-rédigé par des collègues de l'Université de Sherbrooke, Marie-Eve Couture-Ménard, Stéphane Bernatchez, Jean-Frédéric Ménard, Louise Bernier, Robert P. Kouri, Thomas Blackburn-Boily et Christophe Tellier. Il apporte l'éclairage fort utile du droit de la gouvernance pour analyser le rôle des experts et des statistiques dans la gestion québécoise de la crise sanitaire.

Deux autres textes complètent cette thématique et sont co-écrits par des professeurs qui ont participé au cours.

Les autrices Andrea Talarico et Jeanne Pérès co-signent un article intitulé « Pistes de réflexion républicaines sur le travail en contexte pandémique et postpandémique ». Elles y abordent les changements majeurs que la pandémie de COVID-19 a entraînés sur le travail, notamment la mise de l'avant du télétravail et par conséquent, une métamorphose de l'approche au travail. Dans leur texte, elles proposent une lecture inédite de ce changement de paradigme sous le prisme de la théorie républicaine, qui permet d'envisager une redéfinition des relations entre l'employeur et ses employé.e.s de façon plus égalitaire.

Finalement, la pandémie a exigé une réorganisation des cours et des examens dans les universités. Ainsi, dans leur article fort éclairant intitulé « Logiciels de surveillance d'examens en ligne en temps de pandémie : à la recherche d'une minimisation des risques d'atteinte à la vie privée des étudiants », la professeure Céline Castets-Renard et le doctorant Simon Robichaud-Durand analyse les enjeux posés par les

logiciels de surveillance des examens en ligne sous le prisme de la réforme de la loi fédérale sur les renseignements dans le secteur privé.

Nous remercions les auteurs et autrices pour leur contribution essentielle à une meilleure compréhension des impacts de la pandémie de COVID-19 sur le droit et la société ainsi que pour la poursuite de la réflexion que leurs textes suscitent.

Bonne lecture !

Michelle Giroux

Directrice de la *Revue générale de droit*